

Appuyer l'apprentissage de votre enfant au moyen de l'évaluation et de la communication du rendement

Le but de l'évaluation est d'améliorer l'apprentissage des élèves



Les élèves de l'Ontario rapporteront chez eux de nouveaux bulletins scolaires à partir de l'année scolaire 2010-2011. Ces changements font partie de *Faire croître le succès*, la politique mise à jour du gouvernement sur l'évaluation et la communication du rendement des élèves.

Quel est mon rôle en tant que parent?

Nous savons que vous, en tant que parent ou tuteur, êtes un partenaire important pour l'éducation de vos enfants et que les enfants réussissent mieux à l'école quand leurs parents s'engagent dans leur éducation.

Nous savons que vous voulez des renseignements clairs, explicites et compréhensibles sur le rendement de votre enfant à l'école. Nous savons que vous voulez que l'enseignante ou l'enseignant de votre enfant vous donne des nouvelles régulièrement au cours de l'année scolaire. Cette politique et les nouveaux bulletins scolaires contribueront à atteindre ce but.

Qu'est-ce qui a changé pour les élèves de l'élémentaire?

À partir de cette année scolaire, les élèves de l'élémentaire, à savoir de la 1^{re} à la 8^e année, rapporteront chez eux le nouveau bulletin de progrès scolaire de l'automne, ainsi que deux bulletins scolaires provinciaux, un en hiver et un à la fin de l'année scolaire.

Le nouveau *bulletin de progrès scolaire de l'automne* :

- encourage les communications dès le début et tout au long de l'année entre vous et l'enseignante ou l'enseignant de votre enfant;
- indique dans quelle mesure votre enfant acquiert les habiletés d'apprentissage et les habitudes de travail qui, nous le savons, sont essentielles pour réussir;
- continue de rendre compte de toutes les matières scolaires – comme le français, les mathématiques, les études sociales, les sciences et la technologie – mais au lieu d'attribuer une note, il indique si votre enfant progresse « très bien », « bien » ou « avec difficulté »;

Habiletés d'apprentissage et habitudes de travail essentielles

Il y a maintenant sept habiletés d'apprentissage et habitudes de travail mises en avant dans tous les bulletins scolaires de l'Ontario de la 1^{re} à la 12^e année :

- Utilisation du français oral
- Fiabilité
- Sens de l'organisation
- Autonomie
- Esprit de collaboration
- Sens de l'initiative
- Autorégulation

- met en évidence les points forts et les domaines à améliorer avant les évaluations;
- inclut des commentaires clairs, personnels et explicites de l'enseignante ou de l'enseignant de votre enfant.

Le *bulletin scolaire amélioré de l'élémentaire* :

- met aussi l'accent sur les habiletés d'apprentissage et les habitudes de travail requises et en donne des exemples, y compris l'utilisation du français oral;
- comporte suffisamment d'espace où le personnel enseignant peut ajouter des commentaires explicites, clairs et personnels afin que vous puissiez comprendre comment votre enfant progresse;
- utilise des cotes (lettres) pour indiquer les notes de la 1^{re} à la 6^e année et des pourcentages pour indiquer les notes des 7^e et 8^e années afin que vous compreniez clairement le rendement de votre enfant;
- vous donne des suggestions sur la façon d'appuyer l'éducation de votre enfant à la maison.

Quand mon enfant apportera-t-il ces bulletins scolaires provinciaux de l'élémentaire à la maison?

Il y a trois périodes officielles et obligatoires du bulletin scolaire à l'élémentaire :

1. Le nouveau bulletin de progrès scolaire de l'automne sera remis entre le 20 octobre et le 20 novembre.
2. Le premier bulletin scolaire provincial sera remis entre le 20 janvier et le 20 février.
3. Le deuxième bulletin scolaire provincial sera remis à la fin de l'année scolaire.

Les conseils scolaires déterminent les dates exactes de délivrance de ces bulletins.

Est-ce que les bulletins scolaires provinciaux du secondaire ont changé?

Oui. Des améliorations ont aussi été apportées aux bulletins scolaires du secondaire, notamment :

- davantage d'accent, avec des exemples, sur les habiletés d'apprentissage et les habitudes de travail requises;
- des renseignements supplémentaires sur les différents niveaux de rendement et leur correspondance aux notes en pourcentage;
- des commentaires personnalisés, clairs et explicites du personnel enseignant.



Date :

Élève :	NISO :	Absences :	Absences cumulatives :
Année d'études :	Titulaire :	Retards :	Retards cumulatifs :
Conseil scolaire :	École :		
Adresse :	Adresse :	Courriel :	
	Direction :	Téléphone :	

[Espace laissé à la discrétion des conseils scolaires]

1

Section que le conseil scolaire peut personnaliser. Celui-ci peut y inscrire sa vision de l'éducation, ses objectifs éducatifs, le profil de sortie de l'élève de l'école de langue française ou de l'école catholique de langue française.

Habilités d'apprentissage et habitudes de travail

E – Excellent T – Très bien S – Satisfaisant N – Amélioration nécessaire

Utilisation du français oral

- cherche à s'exprimer avec précision et à élargir son vocabulaire en demandant le terme ou l'expression juste en français;
- choisit de s'exprimer en français dans diverses situations en classe, par exemple pour demander des renseignements ou poser des questions;
- choisit de s'exprimer en français avec des amis dans ses échanges quotidiens à l'école ou lors de sorties éducatives et d'autres événements parrainés par l'école.

Fiabilité

- assume ses responsabilités et respecte ses engagements au sein du milieu scolaire;
- termine ses travaux et ses devoirs et les remet à la date d'échéance convenue;
- gère son comportement et en assume la responsabilité.

Sens de l'organisation

- conçoit et met en œuvre un processus et un plan pour organiser son travail;
- détermine les priorités et gère son emploi du temps de façon à terminer les tâches et à atteindre les objectifs;
- identifie, rassemble, évalue et utilise des renseignements, des moyens technologiques et des ressources pour terminer les tâches.

Autonomie

- fait, de façon autonome, des plans, des suivis, des évaluations et des révisions afin de terminer les tâches et d'atteindre les objectifs;
- utilise efficacement le temps alloué en classe pour terminer ses tâches;
- respecte les routines et les consignes de manière indépendante.

Espit de collaboration

- accepte différentes fonctions au sein d'une équipe ainsi qu'une part équitable de la charge de travail;
- se montre ouvert aux idées, aux opinions, aux valeurs et aux traditions des autres;
- établit de bonnes relations avec ses pairs;
- collabore avec les autres dans le but de résoudre les différends et d'atteindre un consensus pour permettre à l'équipe d'atteindre ses objectifs;
- partage les renseignements, les ressources et l'expertise dans l'accomplissement des tâches afin de résoudre les problèmes, de prendre des décisions et de stimuler l'esprit critique.

Sens de l'initiative

- cherche et exploite de nouvelles idées et possibilités pour favoriser ses apprentissages;
- innove et se montre disposé à prendre des risques;
- manifeste de l'intérêt et de la curiosité dans un contexte d'apprentissage;
- aborde les nouvelles tâches avec un esprit ouvert;
- reconnaît et défend, de façon appropriée, ses droits et ses responsabilités ainsi que ceux des autres.

Autorégulation

- dirige ses apprentissages par l'établissement d'objectifs d'apprentissage personnels et le suivi de ses progrès;
- demande des éclaircissements ou de l'aide au besoin;
- évalue ses points forts, ses besoins et ses champs d'intérêt, et pose sur eux un regard critique;
- détermine des possibilités, des options et des stratégies en matière d'apprentissage qui lui permettront de répondre à ses besoins et d'atteindre ses objectifs;
- fait preuve de persévérance et s'efforce de relever les défis.

Points forts et prochaines étapes pour s'améliorer

3

Points forts et prochaines étapes pour s'améliorer :
Le personnel enseignant y inscrit des commentaires personnalisés et faciles à comprendre pour rendre compte des progrès accomplis par l'élève par rapport aux sept habiletés d'apprentissage et habitudes de travail.

2

Colonne dans laquelle le personnel enseignant inscrit la cote obtenue par l'élève par rapport aux sept habiletés d'apprentissage et habitudes de travail :

E – Excellent

T – Très bien

S – Satisfaisant

N – Amélioration nécessaire

Élève : _____ NISO : _____ Année d'études : _____

APD – Programme d'anglais pour débutants		ALF – Programme d'actualisation linguistique en français PANA – Programme d'appui aux nouveaux arrivants		PEI – Plan d'enseignement individualisé S.O. – Pas d'enseignement dans cette matière/ce domaine	
Matières	Progresse avec difficulté	Progresse bien	Progresse très bien	Points forts et prochaines étapes pour s'améliorer	
Français <input type="checkbox"/> PEI <input type="checkbox"/> ALF <input type="checkbox"/> PANA				<p>5</p> <p>Points forts et prochaines étapes pour s'améliorer : Le personnel enseignant y commente les progrès accomplis par l'élève quant aux attentes du curriculum d'une matière et y précise ses points forts, ses difficultés et les étapes à entreprendre pour s'améliorer.</p>	
Anglais <input type="checkbox"/> PEI <input type="checkbox"/> APD <input type="checkbox"/> S.O.					
Langues autochtones <input type="checkbox"/> PEI <input type="checkbox"/> S.O.					
Mathématiques <input type="checkbox"/> PEI <input type="checkbox"/> PANA					
Sciences et technologie <input type="checkbox"/> PEI <input type="checkbox"/> PANA					
Études sociales <input type="checkbox"/> PEI <input type="checkbox"/> PANA					
Éducation physique et santé <input type="checkbox"/> PEI					
Santé <input type="checkbox"/> PEI					
Art dramatique <input type="checkbox"/> PEI <input type="checkbox"/> S.O.					
Arts visuels <input type="checkbox"/> PEI <input type="checkbox"/> S.O.					
Danse <input type="checkbox"/> PEI <input type="checkbox"/> S.O.					
Musique <input type="checkbox"/> PEI <input type="checkbox"/> S.O.					
<input type="checkbox"/> PEI <input type="checkbox"/> S.O.					

Les parents, la tutrice ou le tuteur ainsi que l'élève sont priés de conserver ce bulletin de progrès scolaire pour pouvoir s'y référer plus tard. L'original, ou une copie conforme, a été versé au Dossier scolaire de l'Ontario et y sera conservé pendant cinq ans après le départ de l'élève de l'école.

Signature du titulaire : _____ Signature de la direction : _____

[Espace laissé à la discrétion des conseils scolaires]

6

Section que le conseil scolaire peut personnaliser. On pourra s'en servir pour transmettre des observations supplémentaires, prévoir des rencontres avec l'élève ou les parents, préciser les prochaines étapes à suivre et renseigner sur les activités de l'école.

4

Colonnes qui contiennent des cases que le personnel enseignant cochera pour indiquer si l'élève progresse « avec difficulté », « bien » ou « très bien » dans les matières à l'étude, notamment le français, l'anglais, les mathématiques, les sciences et la technologie, les études sociales, l'éducation physique et la santé.

Quand les élèves du secondaire rapporteront-ils les bulletins scolaires provinciaux à la maison?

Comme par le passé, les écoles à horaire semestriel remettront le bulletin scolaire du secondaire deux fois par semestre. Les écoles à horaire non semestriel le remettront trois fois par année.

Les conseils scolaires déterminent les dates exactes de production de ces bulletins.

Les commentaires du personnel enseignant seront-ils faciles à comprendre?

Oui. Tous les nouveaux bulletins scolaires incluent maintenant de grands espaces où le personnel enseignant peut ajouter des commentaires sur ce que votre enfant sait et peut faire. Il peut y décrire les points forts et les prochaines étapes pour améliorer le rendement de votre enfant mais aussi ajouter ses propres observations et commentaires personnels.

Est-ce que l'enseignante ou l'enseignant de mon enfant me donnera des nouvelles à d'autres moments?

Vous devriez avoir des nouvelles de l'enseignante ou de l'enseignant tout au long de l'année scolaire. Outre les bulletins scolaires, il peut aussi y avoir des conférences parent-enseignant ou parent-élève-enseignant, des entretiens, des appels téléphoniques, des listes de vérification et des rapports non officiels sur le rendement.

Comment le personnel enseignant détermine-t-il les notes de mon enfant?

Le personnel enseignant se fonde sur les travaux, les tests, les examens, les démonstrations et les projets pour établir que votre enfant apprend le curriculum.

Cet apprentissage ne consiste pas seulement à connaître des faits. Les élèves doivent aussi montrer qu'ils comprennent ce qu'ils étudient en communiquant et en appliquant ce qu'ils ont appris. Ils doivent aussi exercer des habiletés en réflexion critique et en résolution de problèmes.

Tout le travail est examiné à la fin d'une unité d'études, d'une session ou d'un semestre avec une attention particulière à la qualité. Le personnel enseignant ne calcule pas simplement les moyennes. En plus de tenir compte des tests et des travaux, il parle aussi à votre enfant et l'observe dans la salle de classe afin de recueillir le plus possible de renseignements avant de déterminer la note finale.

À quoi servent les devoirs?

Les devoirs réguliers servent à développer des habiletés pour étudier et s'organiser, à consolider les connaissances et à préparer le cours suivant. Ils aident également à acquérir de solides habiletés en apprentissage et des habitudes de travail, lesquelles sont prises en compte dans le bulletin scolaire provincial.

Que signifie un « R » sur le bulletin scolaire provincial de la 1^{re} à la 8^e année de mon enfant?

Un « R » signifie qu'un bon rattrapage est nécessaire car l'élève n'a pas acquis les habiletés et la connaissance de la matière requises. Il est important de travailler avec l'enseignante ou l'enseignant afin d'établir des stratégies pour aider votre enfant à acquérir les connaissances et habiletés requises.

Que signifie un « I » sur le bulletin scolaire provincial de la 1^{re} à la 10^e année de mon enfant?

Un « I » signifie que l'enseignante ou l'enseignant n'a pas assez de données pour attribuer une cote ou une note. Cela peut arriver, par exemple, si votre enfant a changé d'école récemment ou s'est absenté longtemps pour cause de maladie.

Y a-t-il des sanctions pour la tricherie ou le plagiat?

Oui. La politique mise à jour indique clairement que les élèves sont responsables de leur travail. Il y aura des conséquences, y compris une note zéro, pour la tricherie, le plagiat et le travail non remis.

Renseignez-vous auprès de votre conseil scolaire sur sa politique relative à la tricherie et au plagiat.

Y a-t-il des sanctions pour un travail non remis ou remis en retard?

Votre enfant doit montrer ce qu'il a appris ou accompli dans le délai établi par l'enseignante ou l'enseignant.

La politique de l'Ontario énumère les nombreuses stratégies que le personnel enseignant peut employer pour prévenir et régler les cas de travaux remis en retard ou non remis. Les options vont du tutorat par les pairs aux leçons de gestion du temps en passant par la planification des travaux majeurs dans toute l'école.

Dans toutes les années d'études, le fait de ne pas remettre les travaux ou de les remettre en retard constamment peut être pris en compte dans la section « Habiletés d'apprentissage et habitudes de travail » du bulletin scolaire. Des points peuvent aussi être déduits des notes des élèves de la 7^e à la 12^e année.

Renseignez-vous auprès de votre école sur sa politique relative aux travaux remis en retard ou non remis.

Est-ce que les normes d'éducation de l'Ontario ont changé?

Non. Le curriculum de l'Ontario indique clairement ce que les élèves sont censés connaître et accomplir dans toutes les matières et tous les cours. Chaque élève est évalué en fonction des mêmes normes provinciales élevées.

Pourquoi accorder plus d'importance aux habiletés d'apprentissage et aux habitudes de travail?

Les recherches montrent que les élèves ont besoin d'apprendre plus que des faits s'ils veulent réussir leurs études postsecondaires et dans le monde du travail.

Les élèves de l'Ontario apprennent aussi à prendre des initiatives, à travailler indépendamment, à être autonomes et à travailler en équipe. Les écoles enseignent les habiletés en réflexion critique et en résolution de problèmes afin de donner à votre enfant la capacité de saisir chaque occasion d'emploi et d'épanouissement dans la nouvelle économie fondée sur le savoir.

Pourquoi le gouvernement a-t-il établi une nouvelle politique d'évaluation et de rapport sur le rendement?

Le but de l'évaluation et du rapport sur le rendement est d'améliorer l'apprentissage des élèves. De nouvelles approches apportent aux éducateurs de nouveaux défis et de nouvelles possibilités d'aider les élèves. S'inspirant de ces nouvelles connaissances, *Faire croître le succès* met à jour et clarifie les pratiques et techniques réussies que le personnel enseignant utilise pour recueillir des renseignements et les communiquer aux parents et aux élèves.

Principes directeurs

Le personnel enseignant de l'Ontario utilisera des pratiques d'évaluation qui :

- sont justes, transparentes et équitables;
- tiennent compte de tous les élèves;
- sont soigneusement planifiées;
- amènent l'élève à utiliser la langue française et à s'approprier la culture francophone pour consolider son identité;
- sont clairement expliquées aux élèves et aux parents au début de l'année scolaire;
- sont diversifiées, continues, échelonnées sur une période déterminée et conçues afin de donner à l'élève de nombreuses possibilités de démontrer l'étendue de son apprentissage;
- incluent des rétroactions claires, signifiantes et ponctuelles;
- aident les élèves à devenir des apprenants autonomes.

Pour obtenir d'autres renseignements et consulter le document *Faire croître le succès*, visitez le site Web du ministère de l'Éducation à ontario.ca/siteparents.